

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019042421

Dossier numéro : 2019-11-06/02

Titre

6 NOVEMBRE 2019. - Agence flamande des impôts. - Avis d'adaptation de la liste des tarifs de l'annexe 2 de la circulaire FB/VLABEL/2016/2 relative aux lignes directrices et dispositions pratiques concernant la citation et la saisie de véhicules en application de l'article 3.13.2.0.4 du Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013. - Tarifs d'enlèvement et de gardiennage des véhicules. Reconnaissance des services de remorquage. Liste de tarifs indexée à partir du 1er janvier 2020. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-11-2019 page : 107982

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)